

Budgets primitifs 2021

Note de présentation
synthétique

Séance du Conseil
Communautaire du
30 mars 2021

Communauté de Communes du Pays de Landivisiau

Le budget de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau se compose d'un budget principal et de 4 budgets annexes :

- Budget annexe ordures ménagères
- Budget annexe Equipôle
- Budget annexe immobilier d'entreprises
- Budget annexe zones d'activités

1. Budget principal

Le budget primitif de fonctionnement est équilibré à 15 725 553 €.

En investissement, la section s'équilibre à 4 637 537 €.

L'année 2021 sera marquée par de nombreuses incertitudes :

- liées à la crise sanitaire débutée en 2020 et qui se prolonge en 2021,
- liées à la refonte de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation et la diminution des impôts de production.

La crise sanitaire étant susceptible de fragiliser la santé financière des collectivités et plus particulièrement les intercommunalités dont les recettes dépendent beaucoup des impôts économiques.

1.1. La section de fonctionnement

1.1.1. Les dépenses de fonctionnement : 15 725 553 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 011, 012, 014, 65, 66 et 67) et les dépenses dites d'ordre.

Chapitre 011 – Charges à caractère général pour le fonctionnement des services : 1 900 064 € (+11%, +189 K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 1 711 902 €

Cette évolution résulte principalement des éléments :

- En matière culturelle, prévision d'une saison culturelle des spectacles « normalisée » par rapport à l'année 2020 où peu de spectacles ont pu se tenir et mise en œuvre opérationnelle du projet de mise en réseau des médiathèques du territoire (+120 K€)
- Décalage des versements CAF/MSA aux communes en 2021 au titre du CEJ (+100K€)
- Prise en compte du contexte sanitaire qui impactera les dépenses liées à la piscine (-100K€ en comparaison à une année normale du fait de la consommation inférieure en fluides et en besoin des transports des scolaires)
- Concernant les actions de cohésion sociale, reprise des ateliers territoires en action (+10K€) par rapport à l'année 2020 et l'absence d'ateliers, mise en œuvre d'actions autour du Contrat Local de Santé à l'échelle du PETR (+3K€)
- Concernant le CIAP, après une année blanche en 2020, reprise des activités autour de l'équipement (+20K€).
- Concernant la politique d'entretien des sentiers de randonnée, rattrapage des opérations annulées sur 2020 (+15K€)
- Navette gares (+12K€) lié notamment à la suspension du service lors du 1^{er} confinement en 2020.
- Concernant les services généraux, actualisation des outils de communication de la collectivité (+30K€).

Plus globalement, la baisse de 2021 par rapport à 2020 concernant les services généraux s'explique par les acquisitions exceptionnelles de matériels liées au COVID en 2020.

- Concernant le Pôle des Métiers, des travaux d'entretien des bâtiments sont prévus en 2021.

Politiques publiques	CA 2020	BP 2021
Actions culturelles (spectacles jeunesse, transport des enfants, bibliothèques)	65 789	186 550
Petite enfance (halte-garderie, RPAM, animations jeunesse, reversements CAF aux communes)	321 588	428 894
Pôle aquatique (avec transport des scolaires)	355 179	351 970
Aire d'accueil des gens du voyage	170 720	150 840
Actions de développement économique	63 345	71 850
Actions de cohésion sociale	1 098	15 500
MSAP	62 787	54 000
Promotion du patrimoine (CNA, CIAP, sentiers de randonnée)	74 343	108 990
Urbanisme (traitement et intégration fichiers ADS, hébergement et maintenance R'ADS)	4 720	4 690
Transport collectif (navette gares)	99 941	112 243
Services généraux	471 827	333 455
Fourrière animale	668	2 950
Pôle des métiers	6 713	34 500
Habitat	10 861	23 281
TOTAL	1 711 902 €	1 900 064 €

Chapitre 012 – Charges de personnel : 2 478 350 € (+7,8%, +180K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 2 298 478 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, la médecine du travail, l'assurance du personnel et certaines prestations sociales légales.

Les charges de personnel pour 2020 prennent en compte notamment :

- Impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents, de l'ordre de 1%
- Impact des postes créés en 2021 sur une année pleine en 2021 :
 - poste de responsable de la MSAP,
 - poste d'agent d'accueil et d'accompagnement numérique MSAP
- création de postes en 2021 :
 - chargé de mission PLUI
 - assistant PLUI + service ADS
 - assistant de gestion financière
 - chargé de mission « petites villes de demain »
 - chauffeur-ripeur
 - coordinateur adjoint du réseau des médiathèques-bibliothèques

Chapitre 014 - Atténuation de produits : 4 866 048 €

Pour mémoire, CA 2020 : 4 957 915 €

- Attribution de compensation versée aux communes : 3 752 462 €
- FNGIR : 793 586 €
- Dotation de solidarité communautaire (DSC) de 300 000 € instaurée en 2020
- Exonération 2020 de CFE pour les secteurs particulièrement affectés par la crise : 20 000 €

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 3 050 523€

Pour mémoire, CA 2020 : 2 015 898 €. L'évolution résulte principalement de la subvention d'équilibre 2021 du budget général au budget zones d'activités (1 888 044 € prévus en 2021 contre 600 000 € réalisés en 2020).

Subventions et dispositifs communautaires, 254 313 € dont :

- ART Mobilité : 15 000 €
- Coallia : 4 000 €
- RESAM : 10 000 €
- ASAD : 1 500 €
- PAEJ (point d'accueil écoute jeunes) : 5 000 €
- Enveloppe non attribuée vie sociale : 16 100 €
- Pass Assos : 34 000 €
- Centre Nautique de l'Arrée : 7 500 €
- Association « Meilleurs ouvriers de France » : 300 €
- ADIL : 6 004 €
- Enveloppe non attribuée économie : 6 000 €
- Mission Locale du Pays de Morlaix : 48 258 €
- ADEUPa : 44 100 €

- Aide à l'installation des jeunes agriculteurs : 25 000 €
- Aides au BAFA/BAFD/appui animateurs : 18 000 €
- Enveloppes pour les manifestations d'intérêt communautaire : 15 000 €

Contribution aux organismes de regroupement, 557 581 € dont :

- Pays de Morlaix : 105 439 €
- Syndicat mixte du Léon : 26 800 €
- Mégalis (participation au fonctionnement et bouquet de services) : 18 039 €
- Mégalis (participation charges de fonctionnement au THD) : 15 800 €
- Château de Kerjean : 2 500 €
- GIP Musées de Territoires Finistériens : 10 000 €
- Participation pour la promotion touristique auprès de l'entente touristique du Léon : 167 827 €
- Reversement de la taxe de séjour : 18 200 €
- Syndicats GEMAPI : 174 000 €
- OUESTGO : 750 €
- SDEF – Plan du corps de rue simplifié : 7 681 €
- Héol – Participations aux adhésions communales : 3 500 €

Indemnités aux élus : 128 700 €

Subventions d'équilibre au budget annexe Equipôle : 163 402 € (650 000 € réalisés en 2020)

Subvention d'équilibre au budget annexe zones d'activités : 1 888 044 € (600 000 € réalisés en 2020)

Subvention d'équilibre au budget annexe immobilier d'entreprises : 51 982 € (0 € réalisés en 2020)

Chapitre 66 – Charges financières : 273 696 €

Pour mémoire, CA 2020 : 300 694 €

Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette qui s'élève à 273 696 € en 2021.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 2 000 €

Pour mémoire, CA 2020 : 10 120 €

Il s'agit là des titres à annuler sur les exercices antérieurs.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 1 196 681 €

Pour mémoire, CA 2020 : 1 464 653 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 86 000 €

1.1.2. Les recettes de fonctionnement : 15 725 553 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 70, 73, 74, 75, 77 et 013) et les recettes d'ordre.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : 486 400 € (+8,7%, +39K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 447 253 €, CA 2019 : 751 000 €

Hors contexte Covid-19, les produits des services s'élèvent en moyenne à 750 000 €

Les principaux postes de recettes 2021 concernent :

- Les redevances sportives (centre aquatique) : 310 000 € (soit une baisse de 210 000 € par rapport à une année « normale »)
- Participations des familles et de la CAF pour la halte-garderie, RPAM et le LAEP : 131 000 €
- Recettes associées aux spectacles : 6 500 €
- Recettes liées à l'animation jeunesse (Raid aventure, aqua dancefloor) : 5 000 €
- Recettes de la navette gares : 8 000 €
- Recettes liées au fonctionnement du CIAP avec la présence de l'office de tourisme : 9 700 €
- Recettes de la fourrière animale : 1 200 €
- Remboursement par les communes à la CCPL de la part RGPD : 19 500 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 8 349 679 € (-4,4%, -370K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 8 719 027 €

FPIC : 278 000 €

Attribution de compensation reversée par les communes : 135 479 €

Taxe de séjour : 18 200 €

Taxe GEMAPI : 174 000 €

Concernant la fiscalité, les hypothèses prises en compte sont les suivantes :

- Taux de fiscalité inchangés s'établissant de la manière suivante :

- Taxe foncière non bâti : 2,00%
- Cotisation foncière des entreprises : 23,18%

Le BP 2021 intervient dans un contexte de refonte de la fiscalité locale affaiblissant l'autonomie financière des collectivités, et en premier lieu des EPCI, et neutralisant la dynamique fiscale annuelle de l'EPCI.

Dès 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales est remplacée par une fraction de TVA nationale sans responsabilité de taux par les élus et sans lien avec le développement du territoire comme cela était précédemment le cas avec la TH sur les résidences principales.

La diminution des impôts dits de production (CFE pour les EPCI et taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes) sera compensée par l'Etat sans prendre en compte l'effet de taux en cas d'évolution des taux d'imposition.

- Pas de rôles supplémentaires envisagés pour 2021 (119 000 € en 2020)

Le chapitre 73 se décompose comme suit :

Répartition par nature comptable (chapitre 73)	CA 2020	BP 2021
Taxe d'habitation et taxe foncière sur le non bâti (ménages)	3 802 000	
Impôts ménages (ou impôts directs locaux)		240 000
Fraction de TVA		3 935 000
Cotisation foncière des entreprises *	2 054 000	1 537 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 512 000	1 612 000
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	264 000	264 000
Rôles supplémentaires	119 000	0
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER)	110 000	111 000
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	45 000	45 000
Total général	7 905 000 €	7 744 000 €

** Dans le cadre de la réforme des impôts de production, la compensation en CFE s'opère au chapitre 74, autres dotations*

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 3 006 920 € (+6,8%, +193€)

Pour mémoire, CA 2020 : 2 813 540 €

La Dotation Globale de Fonctionnement : 1 802 000 €

Le montant de DGF 2021, à hauteur de 1 802 K€, en prévu stable par rapport à 2020.

Les autres dotations : 668 000 €

Compensation CFE conformément à la loi de Finances 2021 liée à la baisse des impôts dits de production : 668 000 €

Autres subventions de fonctionnement :

Elles comprennent notamment :

- Les subventions relatives aux activités développées dans le cadre de la compétence développement culturel (12 000 €)
- La subvention de fonctionnement pour le RPAM (5 800 €)
- La participation de la Ville de Landivisiau pour la navette gare s(52 120 €)
- L'aide au logement temporaire (ALT) pour l'aire d'accueil des gens du voyage (71 000 €)
- Le CEJ CAF et MSA à hauteur de 390 000 €
- La subvention régionale pour le dispositif territoire en action à hauteur de 2 000 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 352 204 €

Pour mémoire, CA 2020 : 151 000 €

Cela concerne les loyers à percevoir pour le hameau d'entreprises et pour la Sphère ainsi que la redevance pour le pôle des métiers dans le cadre de la concession de service public.

En 2021, un reversement de 186 215 € du budget zones d'activités est inscrit dans le cadre de l'équilibre budgétaire.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 2 000 €

Pour mémoire, CA 2020 : 96 063 €

Les recettes de ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et l'assurance).

Chapitre 042 – Recettes d'ordre : 237 974 €

Pour mémoire, CA 2020 : 237 477 €

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable. Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Excédent de fonctionnement reporté : 3 264 512 €

1.2. La section d'investissement

1.2.1. Les dépenses d'investissement : 4 637 537 €

Elles comprennent :

- Le déficit d'investissement reporté : 97 387 €
- Les restes à réaliser de l'année 2020 (725 280 €) :
 - Opération n°10, Siège communautaire : 25 000 € (étude programmation pour l'extension)
 - Opération n°15, Randonnée : 27 000 €
 - Opération n°18, Piscine : 2 005 €
 - Opération n°22, Pôle des Métiers : 15 600 € (enveloppe travaux)
 - Opération n°24, Logement : 30 483 € (fonds de concours logements sociaux)
 - Opération n°26, Tourisme : 10 200 € (CIAP – Etude en vue de l'accès au CIAP)
 - Opération n°28, Enfance/jeunesse : 2 400 €
 - Opération n°29, Très haut débit : 368 250 €
 - Opération n°31, Kerhuella (Sphère) : 36 000 € (isolation des combles)
 - Opération n°32, MSAP : 55 000 €
 - Opération n°34, Commerce et artisanat : 6 223 €
 - Opération n°35, Développement culturel : 147 119 € (mise en réseau des médiathèques)
- Les dépenses réelles nouvelles et les dépenses dites d'ordre telles que présentées ci-dessous.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 683 699 €

Pour mémoire, CA 2020 : 656 787 €

Il s'agit de la part en capital des échéances d'emprunt de 2021.

Opérations d'équipement nouvelles : 1 729 967 € (hors RAR)

Opérations	BP 2021
N°10 : Siège communautaire	581 308
N° 18 : Piscine	32 995
N° 20 : Matériel, outillage et mobilier	112 600
N° 26 : Tourisme, Patrimoine (CIAP)	4 800
N° 29 : Très Haut Débit	407 111
N° 33 : Gemapi	106 000
N° 34 : Pass commerce et artisanat	150 000
N°35 : Développement culturel	235 151
N°37 : Eau et assainissement	100 000
TOTAL	1 729 967

- Opération n°10 « Siège communautaire » : Travaux d'extension du siège communautaire
- Opération n°18 « Piscine » : Matériels et équipements
- Opération n°20 « Matériel, outillage et mobilier » : matériels techniques et informatiques (30 000 €), refonte site internet communautaire (50 000 €), divers (32 000 €)
- Opération n° 26 « Tourisme, patrimoine » : Reliquat relative à l'étude en vue de faciliter l'accès au CIAP

- Opération n°29 « Très haut débit » : début de la phase 2 (Landivisiau, Locmélard, Loc-Eguiner) et montée en débit sur Guimiliau
- Opération n°33 « Gemapi » : Travaux (Moulin du Job, Digue de Kergouradeac'h, Digue de Keravel)
- Opération n°34 « Pass Commerce et artisanat » : 150 K€ sur l'année
- Opération n°35 « Développement culturel » : Projet de mise en réseau informatique des bibliothèques.
- Opération n°37 « Eau et assainissement » : 100 000 € au titre de la réalisation d'une étude patrimoniale et technique en vue du transfert de la compétence eau et assainissement à intervenir dans les prochaines années.

Chapitres 040 et 041 – Dépenses d'ordre : 239 794 €

Pour mémoire, CA 2020 : 232 477 €

Cela concerne la quote-part de subvention amortissable. Cette opération est équilibrée avec sa contrepartie en recette de fonctionnement au chapitre 042.

Chapitre 020 – Dépenses imprévues : 150 000 €

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 1 011 408 €

Ce chapitre concerne les participations du budget principal aux budgets annexes.

Budget annexe immobilier d'entreprise : 246 330 €

Budget annexe zones d'activités : 499 410 €

Le solde correspond aux participations :

- pour les fonds de relance liés au COVID-19 (135 668 €)
- pour les avances remboursables MOWI (100 000 €) et SOBEX (30 000 €) avec la Région Bretagne.

1.2.2. Les recettes d'investissement : 4 637 537 €

Elles comprennent :

- Les restes à réaliser de l'année 2020 (110 406 €) correspondent aux reliquats de subventions sur les projets engagés (MSAP, pass commerce et artisanat)
- Les recettes réelles nouvelles et les recettes dites d'ordre (4 527 131 €) telles que présentées ci-dessous.

Virement de la section de fonctionnement : 1 854 190 €

Affectation du résultat de fonctionnement antérieur (1068) : 712 262 €

FCTVA : 150 000 €

Subventions d'investissement : 0 €

Opérations d'ordre (040) : 1 196 681 €

Chapitre 041 (opérations patrimoniales) : 1 819 €

Attribution de compensation reversée par les communes en section d'investissement : 85 438 €

Chapitre 27 : 451 740 € (Reversement des budgets annexes au budget principal)

Chapitre 204 : 75 000 € au titre du cofinancement du Pass commerce artisanat par la Région et la ville de Landivisiau

2. Budget annexe ordures ménagères

2.1. La section d'exploitation

2.1.1. Les dépenses d'exploitation : 3 746 299 €

Elles comprennent les dépenses réelles (chapitres 011, 012, 65, 67) et les dépenses dites d'ordre.
Pour mémoire, CA 2020 : 3 425 551 €

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 2 655 996 € (+7,7%, +181 K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 2 474 629 €

Les dépenses principales concernent les contrats de prestation de services pour le traitement des déchets à hauteur de 2 284 000 € en 2021 (2 109 041 en 2020, 1 886 000 en 2019, 1 793 000 € en 2018 et 1 705 000 en 2017).

Cette augmentation résulte principalement :

- de l'augmentation des coûts de traitement des déchets en déchèteries (+134K€)
- de l'augmentation de la TGAP (+52 k€)
- de l'augmentation des charges de tri liées à la progression des tonnages suite au déploiement des bacs jaunes et à l'augmentation des couts de tri sur une année complète (les nouveaux couts de tri sont applicables depuis le 1/07/2020)

Le carburant des bennes à ordures ménagères s'élève à 120 210 €

L'entretien des bennes s'élève à 109 000€.

Le reliquat correspond aux fournitures, aux petits équipements et aux frais de repas des agents.

Des dépenses nouvelles sont également prévues afin d'accompagner la mise en place du nouveau mode de collecte (supports de communication auprès des administrés, autocollant, etc.).

Chapitre 012 – Charges de personnel : 794 210 € (+6,7%, +50K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 744 915 €

Ce chapitre correspond aux charges liées à la rémunération des agents et aux charges connexes, à la médecine du travail, à l'assurance du personnel et à certaines prestations sociales légales.

Cette évolution, par rapport au CA2020, s'explique par le recrutement d'un agent de collecte pour renforcer le personnel suite à la mise en place des bacs jaunes (+30k€) et de la prise en compte de la prime « repas » pendant la période de restriction d'ouverture des restaurants.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 25 005 €

Pour mémoire, CA 2020 : 25 482 €

Il s'agit des créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 10 000 €

Pour mémoire, CA 2020 : 9 903 €

Il s'agit d'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 136 996 €

Pour mémoire, CA 2020 : 170 619 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues : 3 000 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0 €

Chapitre 002 – Déficit d'exploitation reporté 2020 : 121 088 €

2.1.2. Les recettes d'exploitation : 3 746 299 €

Elles comprennent les recettes réelles (chapitres 70, 74, 75, 76, 77 et 013) et les dépenses dites d'ordre.

Pour mémoire, CA 2020 : 3 304 463 €

Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses : 3 181 900 € (+17%, +462K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 2 719 783 €

Les principaux postes de recettes 2021 concernent :

- La redevance ordures ménagères : 3 047 500 € (2 594 523 pour l'année 2020, 2 314 000 € pour l'année 2019). Cette évolution résulte de l'augmentation des tarifs REOM.
- La reprise des matériaux (collecte sélective et déchèteries) : 134 400 € (125 360 € en 2020, 260 145 € en 2019, 226 230 € en 2018 et 242 500 € en 2017).

Cette évolution résulte de l'augmentation des tonnages de matériaux envoyés vers les filières de recyclage.

- Les ventes de composteurs : 4 000 €

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 431 027 € (-7,5%, -35K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 466 722 €

Ces recettes concernent principalement les soutiens et les valorisations pour les déchets issus de la collecte sélective et des déchèteries, pour un total de 431 027 € en 2021 (466 000 € en 2020, 442 000 € en 2019, 327 000 € en 2018 et 394 000 € en 2017) –

Nota : des versements décalés dans le temps de la part de Citéo et Ecofolio expliquent en partie les variations annuelles.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 133 372 €

Pour mémoire, CA 2020 : 8 015 €

Il s'agit de recouvrements sur des redevances admises en non-valeur mais surtout, pour l'année 2021, de la dissolution du SIVALOM et de la répartition des fonds disponibles entre les CC du Pays de Landivisiau et de la CC du Pays de Landerneau.

Chapitre 013 – Atténuation de charges : 0 €

Pour mémoire, CA 2020 : 24 693 €

Les recettes de ce chapitre correspondent aux remboursements sur la rémunération du personnel (contrat d'insertion, indemnités journalières et assurance).

002 – Excédent d'exploitation reporté 2020 : 0 €

Pour mémoire, CA 2020 : 84 743, CA 2019 : 318 284 €

2.2. La section d'investissement

2.2.1. Les dépenses d'investissement : 945 803 €

Elles comprennent :

- les restes à réaliser de l'année 2020 (688 803 €) :

- Opération n°50, Matériels : 342 466 € pour l'achat d'un camion benne et de conteneurs
- Opération n°52, Mise aux normes des déchèteries : 346 336 €, dont l'aire de déchets verts de Plounéventer.

- les dépenses réelles nouvelles et les dépenses dites d'ordre (257 000 €) telles que présentées ci-dessous :

- Opération n° 50 : Matériel -> il s'agit principalement de l'acquisition d'une benne et de conteneurs de collecte sélective et d'ordures ménagères pour un montant de 225 000 €
- Opération n°51 : station de transfert de Plouédern pour 12 000 €
- Opération n°52 : travaux de mise aux normes des déchèteries pour 20 000 €

2.2.2. Les recettes d'investissement : 945 803 €

Elles comprennent :

- Le résultat d'investissement reporté : 749 306 €

- Les recettes réelles nouvelles et les recettes dites d'ordre (196 496 €) telles que présentées ci-dessous :

Subvention du CD29 pour la mise aux normes des déchèteries : 30 800 €

Virement de la section d'exploitation : 0 €

FCTVA : 28 700 €

Opération d'ordre : 136 996 €

3. Budget annexe Equipôle

Il s'agit d'un budget assujéti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes.

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les dépenses de fonctionnement : 410 258 € (+8,7%, +33K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 377 391 €

Les dépenses 2021 comprennent :

- Les charges à caractère général pour 99 480 € (90 267 € en 2020, 84 764 € en 2019, 69 926 € en 2018, 93 160 en 2017) prenant en compte les nouvelles activités qui seront proposées au manège équestre couvert.
- Les charges de personnel pour 247 770 € (227 574 € en 2020)
- Les charges financières associées à l'emprunt pour 16 621 €
- Les dépenses imprévues pour 5 000 €
- Les amortissements pour 40 377 €
- Les charges exceptionnelles pour 1 000 €

3.1.2. Les recettes de fonctionnement : 410 258 € (+0,3%, +1K€)

Pour mémoire, CA 2020 : 781 704 € (dont 350 000 € issus du règlement du contentieux concernant les pistes).

Les recettes 2021 comprennent :

- Les remboursements sur le personnel : 0
- Les produits des services pour 40 000 € (25 000 € en 2020, 35 800 € en 2019, 28 777 € en 2017)
- Les loyers pour 30 000 €
- Les produits liés à la vente d'électricité photovoltaïque : 50 000 €
- La subvention d'équilibre depuis le budget de fonctionnement pour 163 402 €
- Report de l'excédent antérieur : 120 812 €
- Opérations d'ordre (quote-part de subvention amortissable) : 6 043 €

3.2. La section d'investissement

3.2.1. Les dépenses d'investissement : 453 901 €

Pour mémoire, CA 2020 : 781 704 €

Elles comprennent

- Les restes à réaliser de l'année 2020 (9 800 €) :
 - Opération n°60, Acquisition matériels et travaux : 5 500 €
 - Opération n°61, Manège photovoltaïque : 4 300 €
- Le déficit antérieur reporté de 89 463 €
- Les dépenses réelles nouvelles et les dépenses dites d'ordre (354 637 €) telles que présentées ci-dessous :
 - L'acquisition des matériels courants pour 282 494 € (y compris la somme dédiée à la réfection des pistes avec une étude de programmation à réaliser en 2021)
- Le remboursement du capital de la dette : 61 100 €

- Les opérations patrimoniales : 6 043 € (il s'agit d'opérations obligatoires dans le cadre d'études suivies de travaux)
- Les dépenses imprévues d'investissement : 5 000 €
- Les amortissements : 6 043 €
- Déficit reporté : 89 463 €

3.2.2. Les recettes d'investissement : 453 901 €

En 2021, les recettes d'investissement sont les suivantes :

- Subventions restant à percevoir pour le manège et la carrière : 113 524 € (Fonds Eperon, Région, CD29 - RAR 2020)
- Nouvelle subvention 2020 : 0
- Opérations d'ordre : 40 377 €
- Opérations patrimoniales : 0 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) : 300 000 €

4. Budget annexe immobilier d'entreprises

Ce budget concerne principalement la gestion d'un bâtiment communautaire, situé dans la zone du Vern, en location avec option d'achat (avec échéance au 31 mars 2026) et la gestion de l'ex site Gad.

Il s'agit d'un budget assujetti à la TVA (plan comptable M14). Les montants présentés sont hors taxes.

4.1. La section de fonctionnement

Les dépenses (131 188 €) concernent :

Le bâtiment E-Cat situé à la Zone du Vern :

- La taxe foncière à hauteur de 10 000 €
- Entretien de terrain : 1 500 €
- Les amortissements à hauteur de 77 739 €
- Le déficit reporté à hauteur de 41 949 €

Les recettes (131 188 €) concernent :

Concernant le bâtiment situé à la Zone du Vern :

- Le loyer 2021 par E-CAT versé et la refacturation de la taxe foncière annuelle à hauteur de 64 860 €
- Sur 2021, loyers versés par Sem Breizh au titre de la location d'une partie de l'ancien site Gad permettant l'accueil de l'entreprise Mowi : 7 724 €
- Les opérations d'ordre à hauteur de 6 621 €
- La subvention d'équilibre du versement principal à hauteur de 51 982 €

4.2. La section d'investissement

En dépenses d'investissement figurent :

- 50 000 € en vue de l'étude pour la commercialisation de l'ex site Gad
- Le déficit reporté à hauteur de 267 448 €
- Les opérations d'ordre à hauteur de 6 621 €

En recette d'investissement figurent :

- Les opérations d'ordre pour 77 739 €
- La participation du budget principal à hauteur de 246 330 €

A noter qu'à l'échéance 2026, les loyers E-CAT auront permis d'équilibrer l'opération concernant le bâtiment relais de la Zone du Vern.

5. Budget annexe zones d'activités

Il s'agit d'un budget de stocks (plan comptable M14) assujetti à la TVA. Les montants présentés sont hors taxes.

Le budget annexe zones d'activités est établi en tenant compte de l'évolution des projets en lien avec les viabilisations.

La section de fonctionnement exprime l'activité consolidée, toutes opérations confondues.

En 2021, les principales opérations inscrites au budget (dont 3 267 000 € d'acquisitions et aménagements de zones) sont les suivantes (hors écritures de stocks) :

Guiclan : 227 000 €

- Indemnité d'éviction suite à l'acquisition de terrains Zone de Kermat : 89 000 €
- Aménagement de terrains Zone de Kermat : 138 000 €

Landivisiau : 2 630 000 K€

- Aménagement de la zone de Creach Iller et création d'un giratoire : 770 000 €
- Acquisitions de terrains Zone du Vern : 1 300 000 €
- Reprise de la Rue Eiffel Zone du Vern : 125 000 €
- Redevance archéologique Zone du Vern : 110 000 €
- Diagnostics archéologiques Zone du Vern : 150 000 €
- Etudes d'aménagement du secteur Lestrevignon – Zone du Vern : 75 000 €
- Acquisitions Zone du Fromeur : 100 000 €

Plouzévédé : 10 000 €

- Viabilisation de terrains Zone de Berven : 10 000 €

Plouvorn : 100 000 €

- Acquisition de terrains Zone de Triévin : 100 000 €

Sizun : 300 000€

- Acquisition de terrains = Zone de Bel-Air : 300 000 €

- Déploiement de la vidéo protection dans les zones d'activités situées le long de la RN12 : 68 000 €

- Dans les zones déjà commercialisées, la CCPL assurera l'entretien des voiries et des espaces verts à hauteur de 58 000 €

- Charge des intérêts de la dette : 4 984 €
- Remboursement du capital de l'emprunt : 128 724 €
- Remboursement au budget principal : 451 740 €

Les recettes principales sont les suivantes (hors écritures de stock) :

- Cession de terrains à hauteur de 1 050 000 € (Zones de Creach Iller, du Vern, de Kermat et de Triévin principalement)
- Subvention DETR et DSIL Zone de Creach Iller à hauteur de 396 000 €
- Subvention DSIL et DRAC Zone du Vern : 118 678 €
- Subvention EPF Zone du Fromeur : 10 000 €
- Subvention Europe et Région pour la solution de prétraitement des effluents de l'ex site Gad : 198 000 €

- Subvention relative au déploiement de la vidéo protection des ZA : 97 000 €
- Subvention d'équilibre du budget principal à hauteur de 2 387 000 € (fonctionnement et investissement).